

Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

20, avenue des Rives du Lac 70000 Vaivre-et-Montoille Tél: 03 84 77 00 00 - Fax: 03 84 77 00 01 - e-mail: contact@sied70.fr

Compte rendu de la Commission « Concessions et IRVE »

du 10 mars 2021

Présents ;

Membres de la Commission: André GAUTHIER (Président), Fabrice BOUVERET (délégué de FOUCHECOURT), Christophe BRESSON (délégué de CUGNEY), Mathieu FRITSCH (délégué de MONTUREUX-ET-PRANTIGNY), Géorgina MORTON (déléguée de VERNOIS-SUR-MANCE) et Philippe TRAN (délégué de FRAHIER-ET-CHATEBIER).

<u>Membres du Bureau syndical</u>: Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Marie BRETON (Vice-Présidente), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), Viviane CARSANA (Secrétaire), Virginie LUTHRINGER (administratrice), Denis DAGOT (Administrateur), Frédéric GUIBOURG (Administrateur) et Jean-Noël CHAMBON (administrateur).

Excusés: Yves PELLETIER (délégué de Nantilly).

Le Président de la commission, André GAUTHIER, ouvre la séance qui se déroule en visioconférence.

Après une présentation générale des différents marchés et des différents programmes pluriannuels d'investissement (PPI) des concessionnaires et du SIED70, du bilan de 3 ans de fonctionnement des IRVE, la commission émet les propositions suivantes :

Mise en œuvre d'un programme d'éradication des cabines hautes sur le territoire exploité par Enedis :

- Avis favorable, sous réserve de conditions financières favorables n'obérant pas les programmes de dissimulation des communes.

Mise en place d'une concession de distribution publique de gaz entre RAZE et VESOUL :

- Position de principe favorable, sous réserve de la faisabilité administrative (transfert de compétence par l'ensemble des communes concernées), technique (à confirmer par GRDF) et financière

Mise en place d'une concession de distribution publique de gaz entre GRANVELLE ET LE PERRENOT et VORAY SUR L'OGNON :

- Position de principe favorable, sous réserve de la faisabilité administrative (transfert de compétence par l'ensemble des communes concernées), technique (à confirmer par GRDF) et financière

IRVE:

- Avis favorable pour la mise en place de 10 bornes de recharge rapide sur le territoire de la Haute-Saône, sous réserve de la confirmation de l'obtention des subventions sollicitées. La commission demande toutefois que les bornes prévues à la Planche des Belles filles et à Vauvillers soient installées à d'autres emplacements plus judicieux si le nombre de bornes rapides à installer est confirmé.

- Avis favorable à la suppression du dispositif d'aides à l'installation de bornes en dehors des programmes établis par le syndicat.

Stations GNV:

- Avis favorable à la modification des statuts du syndicat pour permettre la mise en place de stations GNV sur le territoire de la Haute-Saône.